

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 juin 2019

LUTTER HAINES INTERNET - (N° 2062)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 373

présenté par

M. El Guerrab, M. Acquaviva, M. Brial, M. Castellani, M. Clément, M. Colombani, Mme Dubié,
M. Favennec Becot, Mme Josso, M. François-Michel Lambert, M. Molac, M. Pancher, Mme Pinel,
M. Pupponi et M. Philippe Vigier

ARTICLE 7

Compléter cet article par les mots :

« , ainsi que sur les éventuelles réformes à apporter à cette loi ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par le biais de cet amendement, il s'agit d'inclure dans le rapport rendu annuellement par le Gouvernement au Parlement des pistes de réformes visant à rendre parfaitement efficace la lutte contre la haine sur l'internet. Il y a là urgence, comme le soulignent les travaux de la commission d'enquête sur la lutte contre les groupuscules d'extrême droite. La menace d'attentats de la part de l'extrême droite est tout à fait réelle, comme l'a affirmé Monsieur Castaner, ministre de l'intérieur, durant son audition.